

Charte de la bientraitance envers les personnes âgées homosexuelles

Préambule

Attendu que les personnes âgées de minorités sexuelles peuvent présenter un niveau élevé de vulnérabilité;

Attendu que celles et ceux qui œuvrent auprès des personnes âgées homosexuelles et transsexuelles ou les côtoient, doivent contribuer à leur bientraitance;

Attendu que l'homophobie est une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et de la Charte canadienne des droits et libertés;

Dans ce contexte, la présente charte propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou les côtoient, d'adhérer aux principes suivants :

1. Assurer aux personnes âgées homosexuelles et transsexuelles un traitement égalitaire exempt de toute manifestation homophobe.
2. Assurer aux personnes âgées homosexuelles et transsexuelles un environnement exempt d'homophobie.
3. Prendre les mesures nécessaires pour que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou les côtoient, adoptent une attitude positive à l'égard de l'homosexualité et de la transsexualité.
4. Respecter le choix d'une personne âgée de dévoiler ou non son orientation sexuelle ou sa transsexualité.
5. Assurer la confidentialité des informations obtenues relatives à l'homosexualité ou à la transsexualité d'une personne âgée, à moins d'avoir obtenu son consentement pour les divulguer.
6. Prendre les mesures nécessaires pour contrer les manifestations homophobes, qu'elles soient verbales, psychologiques ou physiques, incluant les gestes, les moqueries et les insinuations.
7. Soutenir dans leurs démarches les personnes âgées victimes d'homophobie tant de la part des intervenants que des autres bénéficiaires.
8. Manifester des signes d'ouverture à l'égard des personnes âgées isolées du fait de leur homosexualité ou de leur transsexualité.
9. Encourager le respect et l'ouverture d'esprit des bénéficiaires à l'égard des personnes âgées homosexuelles et transsexuelles.
10. Inclure la lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les programmes de formation destinés aux personnes œuvrant auprès des personnes âgées.
11. S'abstenir de présumer de l'orientation sexuelle d'une personne.



GAI ÉCOUTE

En partenariat avec Gai Écoute
1 888 505-1010 / www.gaiecoute.org



Programme
Pour que vieillir soit gai

www.fondationemergence.org

